

DELIBERATION N°2022-23_062
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du jeudi 4 mai 2023

Révision du calendrier des bornes de l'année universitaire 2022-2023 et 2023-2024 pour les Masters de l'UFR SLHS

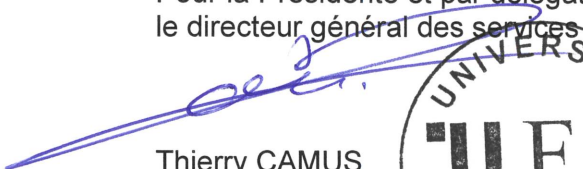
La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 23 Membres représentés : 6 Total : 29	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 29 Pour : 29 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à la révision du calendrier des bornes de l'année universitaire 2022-2023 et 2023-2024 pour les Masters de l'UFR SLHS.

Besançon, le 4 mai 2023

Pour la Présidente et par délégation,
le directeur général des services


Thierry CAMUS



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :

Calendrier des bornes de l'année universitaire 2022-2023 et 2023-2024 pour les Masters de l'UFR SLHS

*délibération transmise à la Rectrice de la région académique, Chancelière des universités
délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté*



CFVU du 4 mai 2023

Bornes années universitaires 2022-2023 et 2023-2024

Les bornes de l'année universitaire définissent les dates de début et fin des diplômes nationaux de l'université de Franche-Comté avec des dérogations.

Pour l'année universitaire 2022-2023, ces bornes ont été approuvées par la délibération de la CFVU du 20 janvier 2022 et du CA du 8 février 2022.

Pour l'année universitaire 2023-2024, ces bornes ont été approuvées par la délibération de la CFVU du 19 janvier 2023 et du CA du 7 février 2023.

L'UFR SLHS a été confronté à des perturbations d'accès aux locaux liées aux mouvements sociaux récents. C'est pourquoi, des dérogations aux bornes sont proposées.

Les membres du Comité Social d'Administration ont été invités à prendre connaissance des bornes de l'année 2022-2023 et 2023-2024 lors de la séance du 2 mai.

Les membres de la CFVU sont invités à rendre un avis sur ces modifications.



Révision des bornes de l'année universitaire 2022-2023 et 2023-2024 pour les masters de l'UFR SLHS

Pour l'année universitaire 2022-2023 :

Diplôme	Master
Année	Première année
Mention	Toutes
Parcours-types	Tous
Durée de l'année universitaire	13 mois
Début de l'année universitaire	Jeudi 1 ^{er} septembre 2022
Fin de l'année universitaire	Vendredi 15 septembre 2023 (au soir)

Diplôme	Master
Année	Deuxième année
Mention	Toutes
Parcours-types	Tous
Durée de l'année universitaire	13 mois
Début de l'année universitaire	Jeudi 1 ^{er} septembre 2022
Fin de l'année universitaire	Vendredi 29 septembre 2023 (au soir)

Pour l'année universitaire 2023-2024 :

Diplôme	Master
Année	Deuxième année
Mention	Toutes
Parcours-types	Tous
Durée de l'année universitaire	11 mois
Début de l'année universitaire	Lundi 18 septembre 2023
Fin de l'année universitaire	Vendredi 30 août 2024 (au soir)

Pour l'année universitaire 2022-2023, les soutenances de stage et mémoire des masters 1 et les jurys de master 1 pourront avoir lieu jusqu'au vendredi 15 septembre 2023 inclus.

Pour l'année universitaire 2022-2023, les soutenances de stage et mémoire des masters 2 et les jurys de master 2 pourront avoir lieu jusqu'au vendredi 29 septembre 2023 inclus.

